

[Text]

décourager ou empêcher cette pratique. Il assortissait alors ce concept d'une procédure d'application. Il y expliquait très bien que la formule d'*opting out* pouvait servir d'échappatoire lors des négociations entre les médecins et les gouvernements provinciaux, mais il y avançait également que les médecins devaient recevoir un traitement juste et équitable.

Le ministre pourrait-il dire si, depuis le rapport Hall, un gouvernement provincial ou une association de médecins a proposé au gouvernement fédéral un moyen pour arriver à une procédure d'arbitrage acceptable pour tous, qui assurerait un traitement équitable aux médecins, tout en tenant compte de la proposition du juge Hall, soit l'élimination de la surfacturation? Quelqu'un a-t-il proposé un tel moyen?

Mme Bégin: Monsieur le président, dans l'une de ses recommandations clé, soit celle qui a trait aux médecins, le juge l'assortissait de deux paramètres, soit, si ma mémoire est bonne, que les médecins devraient être suffisamment rémunérés et qu'on devrait l'assortir du concept d'arbitrage obligatoire.

• 1115

J'ai moi-même discuté ces concepts avec tous mes collègues, et nos fonctionnaires l'ont fait entre eux. Je dois avouer que, de façon générale, sauf peut-être pour le Manitoba où la question devrait être posée au ministre lui-même pour plus d'éclaircissements, car je ne m'en souviens pas avec précision, les provinces ont rejeté le concept d'arbitrage obligatoire, sans formuler d'autres propositions. L'Association médicale canadienne est également venue dans mon bureau à ce sujet, et j'ai demandé à ses représentants d'analyser toutes les solutions possibles. Malheureusement, ce fut sans succès, car aucune contre-proposition, quelle qu'elle soit, n'a été présentée pour qu'on puisse au moins l'étudier et amener un régime plus stable, si je peux dire.

Je le regrette, mais aucun des joueurs n'a présenté d'autres idées.

Une voix: Très bien, merci.

Le président: Merci, monsieur Breaux.

Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

I think as we look at Bill C-3 there are two approaches we should take. The first approach is to see what is in the bill and to try to understand how the Minister arrived at the recommendations that are in the bill and on what basis she came to the recommendations she did. Of course, Mr. Epp has already tried to get some information from her about that. She either does not know or she refuses to give it to us, even though her officials were warned almost two months ago that we would want this information.

The second approach to the bill, of course—and to any bill—is what is missing from the bill. I think it is quite legitimate to be asking about that as well, and I think Miss MacDonald in a way has approached that problem.

The medical profession and all of the health care components of the health care system are as concerned as the

[Translation]

practise and he suggested a procedure for enforcing it. He explained that the opting out formula might serve as a loophole during negotiations between the doctors and the provincial governments, but he also stated that the doctors should receive fair treatment.

Since the publication of the Hall report, could the Minister tell me whether a provincial government or medical association has proposed to the federal government a method of arbitration which would be acceptable to all, and which would ensure fair treatment to the doctors, while bearing in mind the Hall proposal for the elimination of extra-billing? Has anyone proposed such a method?

Madam Bégin: Mr. Chairman, if my memory serves me correctly, there were two aspects to the key recommendations having to do with doctors, that is that doctors should receive adequate remuneration and at the same time that we should retain the notion of obligatory arbitration.

I myself have discussed these concepts with all of my colleagues, and our officials have done the same things among themselves. I must confess that in a general way, with the possible exception of Manitoba where the question should be asked of the Minister himself to obtain greater clarification since I do not remember the exact details, the provinces have rejected the notion of obligatory arbitration, without making other proposals. The Canadian Medical Association also came to my office in this regard, and I asked its representatives to analyze all possible solutions. Unfortunately this was not successful because no counter-proposal of any sort has been put forward which we might study in the interests of a more stable system.

I regret this, but none of the players has put forward any other ideas.

An hon. Member: Very well, thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Breaux.

Monsieur Halliday.

M. Halliday: Merci, monsieur le président.

Je pense qu'il y a deux approches possibles au projet de loi C-3. La première approche serait d'examiner le projet de loi et d'essayer de comprendre pourquoi le ministre a fait les recommandations qui y figurent et sur quelle base elle a fait ces recommandations. M. Epp a déjà essayé d'obtenir des précisions. Ou bien elle ne sait pas, ou bien elle refuse de nous donner ces précisions, même si ses fonctionnaires ont été prévenus il y a environ deux mois que nous aurions besoin de ces renseignements.

La deuxième approche au projet de loi—et à n'importe quel projet de loi—serait d'examiner des lacunes. Je pense que c'est une approche valable, et j'ai l'impression que M^{lle} MacDonald a pris cette approche.

La profession médicale et tout le personnel dans les services de soins sanitaires se préoccupent autant que le ministre de